



CAISSE DES DEPOTS

Élections CAP n°3

Vote
électronique

Du 29 novembre au
6 décembre 2018
Je vote UNSA

Secrétaires d'administration



Cher(e) collègue,

Lors des prochaines élections professionnelles, vous allez désigner les personnes qui seront pour 4 ans vos représentants au sein des CAP de la Caisse des Dépôts.

Il s'agit en premier lieu d'avoir des élus qui vous défendent individuellement (avancement, promotion, mobilité, recours EPA,...) dans cette instance.

Mais ce scrutin sera également concomitant avec celui des élections du Comité Unique de l'Etablissement Public (CUEP) qui, lui, détermine la représentativité syndicale et le poids de chaque organisation syndicale, notamment lors des négociations d'accords sociaux.

Première organisation syndicale, l'UNSA a pesé fortement ces dernières années pour faire progresser vos droits et maintenir un haut niveau d'avantages sociaux comme l'intéressement, le nouveau dispositif d'indemnités de départ à la retraite et d'épargne pour les jeunes générations, le PEE et le PERCO, les accords-cadres, la QVT et désormais l'élargissement du champ d'attribution de la PVO à tous les personnels dès 2019.

Notre objectif est de poursuivre dans cette voie, face à une nouvelle Direction générale qui, depuis son arrivée, ne cesse de réorganiser (et désorganiser) les services de l'Etablissement public, créant ainsi du stress et des incertitudes parmi les personnels. Notre rôle est de sécuriser vos droits et d'améliorer vos conditions de vie et de travail.

Nous sommes convaincus à l'UNSA que **c'est par la négociation et le dialogue social** que nous pouvons faire avancer vos revendications et non par la contestation et le dénigrement systématiques.

Notre objectif prioritaire est de continuer à nous battre pour l'harmonisation des droits entre les personnels de droit public et ceux de droit privé pour obtenir une équité totale entre tous les personnels dans le domaine de l'emploi et des rémunérations.

Le 6 décembre prochain, votez massivement pour les candidat(e)s UNSA pour défendre et construire votre avenir !

3 bonnes raisons de voter pour la liste UNSA le 6 décembre prochain :

Voter pour la liste UNSA, c'est faire le choix d'une organisation autonome s'inscrivant dans un dialogue social moderne et responsable pour défendre les intérêts de tous les personnels tout en veillant à garantir un avenir durable pour notre institution et ses personnels.

Voter pour la liste UNSA, c'est voter pour un syndicat apolitique, porteur de valeurs fortes reposant sur la transparence, l'écoute, la confiance et le respect mutuel, loin de toute chapelle de pensées tant politiques que catégorielles.

Voter pour la liste UNSA, c'est aussi voter pour des collègues pleinement investis dans leur métier et partageant les mêmes réalités quotidiennes que chacun d'entre vous.

7 revendications réalistes

- 1 Des recrutements diversifiés de catégories B par concours directs**, promotions au choix, examens professionnels et détachements, avec un minimum de 100 postes par an dans les années à venir et permettre des évolutions de carrières pour tous les agents du corps.
- 2 Des avancements en classe supérieure portés à 18 % au lieu de 14 % :**
 - > 1/3 pour la promotion au choix par CAP et 2/3 pour l'examen professionnel.
- 3 Des passages automatiques en classe supérieure** pour tous les Secrétaires d'administration de classe normale au 10^{ème} échelon dès lors qu'ils totalisent 5 ans en catégorie B, sans condition d'âge.
- 4 Des avancements en classe exceptionnelle portés à 15 % au lieu de 10 % :**
 - > 1/3 pour la promotion au choix par CAP et 2/3 pour l'examen professionnel.
- 5 Des améliorations des conditions de passage automatique en classe exceptionnelle** pour tous les Secrétaires d'administration de classe supérieure au 13^{ème} échelon, sans ancienneté, dès lors qu'ils totalisent 5 ans en catégorie B, sans condition d'âge.
- 6 Des promotions à la catégorie A :**
 - > 50% des postes au choix après avis de la CAP et 50% par examen professionnel.
- 7 Des postes ouverts (minimum 90 par an) au concours de catégorie A par spécialités et l'ouverture systématique des 4 spécialités à chaque concours annuel**, sans mobilité géographique forcée pour les lauréats.



Vos candidats UNSA

